FRC
Lohier 21653

Case
FRC
21653

LETTRE

A M. LE MARQUIS

D'HERBOUVILLE,

Colonel des Volontaires de Rouen;

Par quatre d'entr'eux, détenus prisonniers.

THE NEWBERRY
LIBRARY

LETTRE

A M. LE MARQUIS

D'HERBOUVILLE,

Colonel des Volontaires de Rouen,

Par les sieurs LOHIER, LECESNE, DAUPHIN & SOUBLIN, Volontaires de la Compagnie du sieur *Jourdain*, détenus Prisonniers à la Conciergerie du Palais.

MONSIEUR LE MARQUIS,

NOus sommes dans les fers depuis plus d'un mois; nous avons été arrêtés sous vos yeux & par vos ordres mêmes, dit-on, au milieu de nos Camarades. Eh! dans un moment où nous nous faisions gloire de porter sous vos drapeaux les

armes pour la Patrie, & d'obéir aux ordres d'un brave Militaire, nous avons été liés & garottés comme des ſcélérats, traînés ignominieuſement par les nôtres, & plongés dans des cachots. On nous met au ſecret ; nous ſommes privés de toute communication avec nos Parents, nos amis ; nous voyons même les priſons inacceſſibles pour tout le monde, par rapport à nous ; on nous traite de ſéditieux, d'incendiaires ; comme tels, on nous livre à la Prévôté, qui nous fait ſubir l'horreur d'une information, & qui nous traite comme de vrais criminels.

Anéantis par la ſtupeur d'un coup auſſi inattendu, toutes nos facultés ſe ſont épuiſées d'abord ſous le poids de nos chaînes. C'eſt au moment où elles ſe relâchent un peu, que, reprenant nos eſprits, nous ſommes étonnés de notre poſition qui ſe préſente aux yeux de notre réflexion plutôt comme l'effet d'un délire prolongé, que comme une cataſtrophe poſitive.

Quel eſt notre crime, M. le Marquis ? Comment avons-nous mérité d'être plongés dans le ſéjour des ſcélérats, de partager leur ſort, d'être confondus parmi eux, & d'être menacés d'une fin auſſi ignominieuſe qu'eux ? Nous oſons faire ces queſtions à notre Colonel, à celui dont nous aimions à partager les travaux, que nous aurions couvert de nos corps au moindre danger, pour qui nous aurions verſé notre ſang au moindre beſoin.

Si nous avions manqué à la diſcipline militaire, c'étoit à notre Colonel à ſe faire rendre compte de notre conduite, à nous entendre, à nous juger en Conſeil de Guerre, & à nous infliger les peines que nous aurions méritées. Si nous avions commis quelque délit, c'étoit encore à lui à en connoître, à juger ſon incompétence, après nous avoir entendus, & à nous renvoyer au Juge ordinaire.

Nous avons été offrir notre ſervice à la

Patrie, qui nous en avoit conviés au ſon du tambour; par elle, M. le Marquis, vous aviez été proclamé Colonel; nous avons été nous ranger ſous vos drapeaux; nous avons été claſſés par vous; vous nous avez nommé des Chefs que vous nous avez montrés ſous les drapeaux; nous avons fait le ſerment entre vos mains de leur obéir; par eux & par vous nous avons été élevés à différents grades; nous avons fait le ſervice que vous nous avez commandé, ou qu'ils nous ont aſſigné par vos ordres; en tout nous avons été des êtres purement paſſifs, ſoumis à l'ordre de nos Chefs, à la ſubordination, à l'obéiſſance miliraire; & nous oſons vous aſſurer, M. le Marquis, qu'en rempliſſant les devoirs de notre ſervice, nous ne nous ſommes jamais écartés de ceux de l'homme de bien; nous n'avons commis aucune action qui fût au détriment de nos Concitoyens; nous ne nous ſommes jamais livrés à aucune perſonnalité capable de porter atteinte aux ſen-

timents d'honneur & de délicateſſe qui gouvernoient nos Chefs, & qui nous animoient nous-mêmes.

Voulez-vous bien prendre la peine, M. le Marquis, de nous ſuivre dans les détails de notre conduite ? vous y verrez :

1°. Que Soublin, qui s'étoit fait inſcrire comme Volontaire aux Cordeliers, ſe trouva au Vieux-Palais le Samedi 1er. Août, lors de la nomination des Capitaines des Volontaires ; que le Lundi 3 il s'y rendit encore ; qu'il fut claſſé dans la Compagnie du ſieur Jourdain ; qu'il fut nommé Sergent, & que le ſoir du même jour, ſur les ſept heures, ayant tombé de garde pour le lendemain, il rentra chez lui, n'en ſortit que le lendemain 4, à huit heures du matin, pour rentrer au Vieux-Palais, où il fut mis à la tête de quinze hommes & envoyé faire patrouille dans la Ville, à l'occaſion d'incendiaires qui brûloient les Bureaux des Commis ; que cette patrouille n'ayant fini qu'à trois heures après midi, il par-

tit à quatre pour aller monter une garde à Grammont, où il reſta juſqu'au lendemain 5, quatre heures après midi, qu'il rentra au Vieux-Palais & y fut arrêté.

2°. Que Dauphin s'étant pareillement fait inſcrire Volontaire, monta à cheval avec le ſieur le Ceſne, ſe rendit à Maromme, où des malfaiteurs pilloient les voitures de bled venant du Havre; qu'il battit la campagne pour les découvrir; qu'il rejoignit enſuite M. de Villemont au haut de la Vallette; que lui ayant rendu compte de ſes démarches, il le reçut à ſes côtés; qu'il accompagna le convoi juſqu'aux cazernes de Rouen; qu'au même poſte des cazernes il monta une garde de plus de trente heures, ſous le commandement du ſieur Hurpie, pour la conſervation de dix-ſept à dix-huit navires chargés de grains qui étoient en riviere; que ces Volontaires ayant fait des aſſemblées particulieres pour la découverte des magaſins clandeſtins de la Ville, il s'y trouva; qu'il y délibéra com-

me les autres sur la meilleure maniere de procéder à ces découvertes; qu'il combattit vigoureusement l'opinion de quelques-uns qui vouloient la suppression des méchaniques; que du tout enfin il référa à l'Hôtel-de-ville & à vous, M. le Marquis; qu'il en reçut des applaudissements & des encouragements: que dans les recherches qui furent faites de ces magasins clandestins, vous étiez à la tête, M. le Marquis, avec le sieur Dujardin, Membre de l'Hôtel-de-Ville; qu'il n'y fut commis aucun excès, aucune insulte envers qui que ce soit: que sur quelques rumeurs qui s'éleverent à la Halle au bled, le Vendredi 31 Juillet, & sur le rapport qui vous en fut fait, vous lui fîtes l'honneur, M. le Marquis, de l'y envoyer pour appaiser le peuple, en attendant votre arrivée & celle de M. le Comte de Radepont; qu'il y réussit, & que vous lui en marquâtes ensuite votre satisfaction; qu'ayant été nommé Sergent-major de la Compagnie du sieur Jourdain, le lende-

main 3 Août, au soir, à l'instant même il alla commander une Garde qu'il posa au bout du pont, & près le bâteau d'Elbeuf; qu'il rentra ensuite au Vieux-Palais à neuf heures du soir & se rendit chez lui, d'où il ne sortit que le lendemain à neuf heures & demie du matin : qu'alors ayant rassemblé vingt-cinq hommes, il fut envoyé faire patrouille dans la Ville à l'occasion de l'incendie des Bureaux des Commis; qu'il interrompit plusieurs excès, qu'il en prévint d'autres, & enfin, qu'il sauva la vie au sieur Cordier, Receveur de la porte Martainville : qu'étant resté ensuite au Vieux-Palais, couvert de sueur & anéanti de fatigue, vous lui fîtes l'honneur, M. le Marquis, de l'admettre à votre table, de le garder auprès de vous dans l'enceinte du Vieux-Palais, pour, dans l'état d'insurrection où paroissoit être toute la Ville, se porter avec sa Compagnie où le besoin du service l'appelleroit : que le soir, sur les onze heures, vous lui dîtes de faire souper sa Compa-

gnie, que vous lui tiendriez compte de ſes débourſés, & qu'en votre nom il délivra à ſes 25 hommes 50 œufs, 12 livres de pain & 10 pots de cidre: qu'à minuit il ſortit avec ſa Compagnie, préſidée par ſon Capitaine, le ſieur Jourdain; qu'il fit une patrouille de trois heures; qu'étant rentré au Vieux-Palais, il en ſortit le 5 à huit heures du matin pour aller ſe repoſer chez lui; qu'il n'en ſortit qu'à ſix heures du ſoir; & que paſſant devant l'Hôtel de la Maréchauſſée pour ſe rendre au Vieux-Palais, il y vit M. de Villemont, qu'il aborda, & par qui, en converſant avec lui au milieu de la plus grande ſécurité, il fut arrêté & conſtitué priſonnier.

3° Que le Ceſne ayant été un des premiers à ſe faire enrôler aux Cordeliers, ſe trouva à la plupart des aſſemblées patriotiques qui y furent convoquées par le Tambour de la Ville; qu'il fut un de ceux qui allerent, ſans armes, au Vieux-Palais, demander que la garde

en fût remiſe aux Volontaires ; qu'il accompagna le ſieur Dauphin dans la démarche de Maromme ; qu'il alla à une Aſſemblée particuliere des Volontaires qui eut lieu à Beauvoiſine ; que là, il y fut uniquement queſtion de la découverte des magaſins clandeſtins ; que chacun apporta à ces Aſſemblées des notes de ſes découvertes ; qu'il en fut reçu de votre part à vous même, M. le Marquis, & qu'il en fut formé une liſte générale qui s'éléva à plus de 150, dont il vous fut rendu compte ainſi qu'à l'Hôtel-de-Ville ; que vous & la Municipalité, applaudirent vivement au zele patriotique qui animoit les Volontaires ; que vous vous propoſâtes vous même pour vous mettre à leur tête dans ces recherches ; que la Ville vous aſſocia le ſieur Dujardin, l'un de ſes membres ; & que marchant l'un & l'autre à la tête de ces Volontaires, vous avez commandé leurs démarches, vous avez préſidé à tous leurs pas, vous avez été préſent à tout ce qu'ils ont fait,

à tout ce qu'ils ont dit ; qu'il n'y a pas eu la plus légere effraction de commiſe, & que ſur une cinquantaine de magaſins qui ont été découverts en deux jours de temps, aucun n'a été livré au pillage; que toutes ces démarches étoient autoriſées par le décret de l'Hôtel-de-Ville, ſur la recherche des Accapareurs ; & que vous avez comblé d'éloges, de diſtinctions, admis même à votre familiarité & à votre table, ceux qui ſe ſont le plus diſtingués par leur zele à découvrir les vrais auteurs de la miſere publique ; que le lundi 3 Août il reſta pendant tout le jour au Vieux-Palais, pour la nomination des bas Officiers, & qu'il ſe retira à 10 heures du ſoir chez lui pour ſe repoſer ; que le Mardi 4 Août, le peuple s'étant porté ſur les Bureaux des Commis & les réduiſant en cendres avec leurs papiers, il eut l'honneur, M. le Marquis, d'aller vous faire le rapport de ce qu'il avoit entendu dire ſe paſſer au Bureau des Aides & dans la place du Vieux-Marché;

que M. de Bonneville, Lieutenant-Colonel, lui ordonna d'aller vers ces Incendiaires pour tâcher de calmer leur fureur ; qu'étant au milieu d'eux & y courant le plus grand danger, il fut obligé de boire d'une liqueur qu'ils lui présenterent, pour s'échapper de leurs mains; que couvert du sang de plusieurs d'entr'eux qui s'étoient battus, & excédé des efforts qu'il avoit faits au milieu d'eux, il se retira au Vieux-Palais, où il rendit compte au Comité de ce qui s'étoit passé ; qu'il alla prendre quelques heures de repos chez lui, & qu'il revint ensuite au Vieux-Palais ; que la nuit du 4 au 5, il fit patrouille la majeure partie de la nuit ; qu'il rentra ensuite chez lui, & revint au Vieux-Palais le soir, où il fut arrêté, lié de cordes, comme un criminel, & constitué prisonnier.

4°. Que Lohier s'étant pareillement fait incorporer dans les Volontaires, aux Cordeliers, & ayant reçu avis qu'il se tenoit des assemblées particulieres des Vo-

lontaires, à Beauvoiſine, rue des Bons-Enfants, proche Notre-Dame & proche la Halle au bled, dont le motif étoit de s'occuper de la découverte des magaſins clandeſtins de bleds & farines, il s'y rendit avec de bons Bourgeois de la Ville, y remit pluſieurs notes qui lui étoient parvenues, & principalement quelques-unes qui lui avoient été données par vous-même, M. le Marquis; que du tout il en fut formé une liſte de plus de cent cinquante magaſins; qu'il ſuivit vos pas, M. le Marquis, & ceux du ſieur Dujardin, Membre de l'Hôtel-de-Ville, lorſque, pendant deux jours, vous procédâtes vous-même à la recherche de ces magaſins, d'après le décret qui avoit été rendu à cet effet par l'Hôtel-de-Ville; que lui ayant propoſé, étant chez vous avec le ſieur Dauphin, de faire une perquiſition dans votre Hôtel, ſous prétexte, dites-vous, que vos gens pourroient y avoir caché des bleds, & que vous étiez bien aiſe de vous purger de tout

ſoupçon, ils eurent l'honneur de vous répondre que jamais leur ame n'avoit été ſouillée d'une telle penſée; que ce ſoupçon vous ſeroit injurieux, & que jamais ils n'auroient à ſe reprocher une auſſi vile démarche; qu'ayant été claſſé dans la Compagnie du ſieur Jourdain, Capitaine que vous aviez nommé, M. le Marquis, que vous paroiſſiez honorer de toute votre confiance, dont vous aviez conçu une telle opinion, que vous ne dedaigniez pas de le conſulter dans les moindres circonſtances, de lui faire part de vos moindres démarches, & que vous ne balançiez pas à l'admettre même publiquement à votre table, lui Lohier, fut réſervé par vous, pour reſter attaché au Comité, pour le travail de l'intérieur; que le Mardi 4 Aout, il fut envoyé par le Comité au Magaſin du Gouvernement, ſitué hors le Pont, où, de l'ordre de M. le Comte de Radepont, il fit livrer aux Députés de Beaumont & d'Harcourt 216 mines de bled, à raiſon de

16 livres 5 sols ; pour lesquelles il reçut une somme de 3510 livres qu'il rapporta au Comité escorté d'un fusilier ; qu'il en fit tenir registre par le Secrétaire, & qu'il dîna ensuite au Comité avec le sieur de Bonneville, Lieutenant-Colonel ; le sieur Porlier, Secrétaire, les sieurs le Vasseur, Eudeline & autres ; que le soir dudit jour, se trouvant au Comité, les sieurs Jourdain & le Cesne, s'y trouvant aussi, ils furent tous les trois arrêtés au même moment, gardés par les Volontaires, leurs camarades, jusqu'à onze heures du soir, & alors liés avec des cordes, comme des criminels, livrés à la Maréchaussée, & plongés dans les prisons de la Conciergerie du Palais.

Voilà, M. le Marquis, notre conduite à tous les quatre, telle qu'elle s'est passée dans la plus exacte vérité, telle que nous en avons rendu compte à la Prevôté, lorsque, réduits à être interrogés par elle, frappés de la terrible catastrophe de

quelques-uns de nos camarades, nous nous ſommes vus dans la malheureuſe néceſſité de lui répondre ſous le poids des fers dont on nous accabloit.

Vous étiez notre Chef, M. le Marquis; nous n'avons fait que ſuivre vos pas, obéir a vos ordres, nous ranger ſous les Supérieurs que vous nous avez donnés, & qui ont été admis par la Municipalité.

Par l'expoſé que nous venons de vous faire, vous liſez au fond de nos cœurs; nos moindres actions vous ſont connues: en remarquez-vous quelques-unes qui ſoient étrangeres à votre commandement? Nous ſommes-nous ſouillés de quelqu'attentat qui ne faſſe de nous que d'infâmes ſcélérats? Nous a-t-on ſurpris commettant quelque délit qui doive nous conduire à l'échaffaud?

Nous ſommes des Bourgeois domiciliés, peres de famille pour la plupart, ayant un état, jouiſſant de quelque diſ-

tinction dans la société; cependant on nous arrête sans infraction connue, sans flagrant délit, sans même nulle apparence de soupçon : au mépris des loix & du droit des gens, nous nous voyons liés, garottés, plongés dans des cachots & chargés de fers : ce sont la plupart de nos camarades qui ont la bassesse d'être les lâches instruments de ces actes de violence; ce sont nos Supérieurs, ceux dont nous n'avons fait que suivre les étendarts, qui les ordonnent, & qui nous livrent à un Tribunal de sang, qui n'a droit d'exercer sa Juridiction formidable que sur les voleurs de grand chemin, sur les incendiaires arrêtés à la clameur publique. Nous sommes incarcérés sans décret préalable, au mépris de toute forme de Justice. Ce n'est qu'au bout de vingt jours de détention que deux de nous ont été décretés; les deux autres ne le sont pas encore(1).

(1) Nous sommes arrêtés, sous prétexte que

Quoi ! nous éprouvons les traitements réservés aux scélérats ; quoi ! nous sommes menacés à tout instant de l'échaffaud . . . . . Eh ! que peut-on nous imputer ? d'avoir pris les armes pour veiller à la sureté publique ? Qui n'y a pas été comme nous ? D'avoir fait des démarches pour découvrir les magasins clandestins des coupables accapareurs, dont cette ville est peuplée ? Mais, M. le Marquis, vous étiez à notre tête avec le sieur Dujardin, Membre de l'Hôtel-de-Ville. Si c'est un crime, vous avez la gloire de le partager avec nous. Nous disons

---

nous sommes les complices du sieur Jourdain. Eh ! cependant ce malheureux a été traîné au supplice avec le sieur Bordier, que nous n'avons jamais connu parmi nous, sans que nous ayons jamais figuré dans leur procès, sans que nous leur ayons été confrontés : ce n'a été enfin que plusieurs jours après leur mort que nous avons été interrogés, & que deux de nous seulement ont été décretés.

la gloire ; car des milliers de bleds étoient enſévelis dans ces horribles repaires de la cupidité ; le peuple mouroit de faim, la Ville étoit ſans pain ; ces abominables ſpéculateurs ſourioient de la calamité qui nous affligeoit, calculoient l'augmentation de leurs profits ſur l'aggravation de nos maux, & préféroient de laiſſer pourrir leurs bleds, plutôt que de les porter à la Halle. Sans vous, M. le Marquis, ſans ces importantes découvertes qui ont fait renaître l'abondance & la diminution de près de moitié de cette précieuſe denrée, des milliers de Citoyens, déjà agoniſants, alloient expirer ; nous nous trouvions livrés par ces monſtres publics, à toutes les horreurs que la famine traîne après elle. Voilà donc notre crime ; voilà donc le forfait qui doit nous conduire à l'échaffaud ? Nous ſavons qu'un cruel reſſentiment nous a fait de nombreux ennemis : ſi nous devons en croire le cri public, ils ſe trou-

vent en grand nombre parmi nos Camarades ; ils préſident à la Municipalité, ils ſiégent même parmi nos Juges.....

Vous avez été notre guide, M. le Marquis, daignez être notre défenſeur ; nous oſons invoquer votre appui & votre protection contre nos lâches perſécuteurs. Deſcendez un moment avec nous dans nos ténébreux cachots ; voyez les horreurs dont nous ſommes les victimes ; portez vos regards ſur des Citoyens honnêtes, qui ſe firent ſoldats de la Patrie, pour avoir le bonheur de s'attacher à votre perſonne. Vous daignâtes quelquefois les élever juſqu'à vous : ſouvenez-vous d'eux, pour les arracher du gouffre où la plus affreuſe calomnie les tient enchaînés depuis ſi long-temps. Soyez notre défenſeur auprès de nos Concitoyens ; peignez-leur notre innocence ; perſonne ne la connoît mieux que vous ; un mot de votre bouche peut faire rentrer la calomnie dans la fange impure qui la vit

naître..... Nous oſons tout eſpérer de vous. C'eſt dans ces ſentiments que nous avons l'honneur d'être avec reſpect,

M. LE MARQUIS,

Vos très humbles, très-obéiſſants & très-fideles ſerviteurs,

LOHIER, Capitaine.

DAUPHIN, Sergent-Major.

SOUBLIN, Sergent.

LE CESNE, Volontaire.

Rouen, ce 14 Septembre 1789.